

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1995

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 25 septembre 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 14/d), MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, THIRODE, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. RENOUD- GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 14/d), MM. JACQUEMIN, VIALATTE.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 14/d), MM. JACQUEMIN, VIALATTE.

Mandataires : M. FERRÉOL (jusqu'à la question 14/d), Mme WEINMAN, M. DUVERGET.

* * *

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Maire a commenté favorablement les aménagements apportés à la salle du Conseil Municipal.

0/2 - Puis M. le Maire a salué la présence d'un élu et des ingénieurs des villes de Bielsko-Biala en Pologne et de Sykiès en Grèce, villes qui participent avec Besançon, à un programme européen (ECOS) de coopération technique sur la gestion de l'énergie. Il a également souhaité la bienvenue à une délégation d'ingénieurs de Tel-Aviv qui participe avec la Ville de Besançon à un programme de coopération sur les transports urbains.

0/3 - M. le Maire a enfin indiqué qu'en accord avec Jean-Louis FOUSSERET qui a suivi ce dossier, la question relative à la création d'une boutique de solidarité à Battant ne serait pas abordée à cette séance. Les propositions de site faites par l'Association Jacquemard de Battant seront étudiées avant la prochaine séance du Conseil Municipal.

M. le Maire a précisé qu'en tout état de cause, un lieu d'accueil de jour sera ouvert pour les S.D.F. avant la fin de l'année 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - 40^{ème} Anniversaire du jumelage avec Huddersfiels-Kirklees - 20^{ème} Anniversaire du jumelage avec Neuchâtel - Information du Conseil Municipal

M. le Maire a présenté brièvement l'historique de ces deux jumelages et a invité les Conseillers Municipaux à participer aux manifestations organisées pour le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Huddersfield-Kirklees et le 20^{ème} anniversaire du jumelage avec Neuchâtel.

2 - Rentrée scolaire - Communication de Mme l'Adjointe TETU

M. le Maire et Mme l'Adjointe TETU ont fait à l'Assemblée une communication sur la dernière rentrée scolaire.

3 - Conseil Municipal - Affectation «d'attachés de groupes» auprès des différents groupes d'élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'affectation, à compter du 1^{er} octobre 1995, d'attachés de groupe auprès des groupes d'élus, soit :

- . un poste pour le Parti Socialiste,
- . un demi-poste pour l'Alternative Rouge et Verte,
- . un demi-poste pour Convergences,
- . un demi-poste pour Radical,
- . un demi-poste pour l'UDF,
- . un demi-poste pour le RPR.

4 - Association des communes forestières du Doubs - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Pierre NOT, Conseiller Municipal, membre de la Commission Environnement, comme représentant de la Ville de Besançon au sein de l'association des communes forestières du département du Doubs.

4 bis - Défense du régime forestier - Motion du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante :

«Les mesures financières tendant d'une part à l'instauration d'un impôt foncier à l'hectare de forêt et d'autre part à une augmentation aberrante des frais de garderie, sont susceptibles de provoquer, dans les quelques mois qui viennent, l'explosion de la politique forestière de la France. Or, la politique forestière de la France était probablement la meilleure du monde. Il est inacceptable qu'elle puisse être remise en cause de façon irresponsable.

Les communes forestières, solidaires entre elles, refusent toutes mesures qui conduiraient à la disparition de leur outil de gestion, l'Office National des Forêts, et condamneraient le régime forestier.

Le Conseil Municipal demande à M. le Préfet de transmettre cette motion à M. le Premier Ministre, car elle concerne non seulement l'ensemble de la politique de développement rural mais aussi tout l'aménagement du territoire, les emplois dérivant de la forêt et de la filière bois, et les ressources des communes propriétaires de forêts qui ont amputé leurs revenus pour faire de la forêt française la plus belle forêt d'Europe et la plus valable économiquement et socialement».

5 - Exercice 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Municipale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

6 - Garanties d'emprunts :

a) à la Société Anonyme de Franche-Comté :

a₁) Programme de construction de 12 logements PLA 48, rue des Cras à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2 460 220 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a₂) Programme de construction de 62 logements (59 PLA et 3 PLA TS) et 52 garages 20, rue des Jardins à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de deux emprunts de 21 045 071 F (PLA) et 870 272 F (PLA TS) contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a₃) Programme d'amélioration de 50 logements, 1 à 5 cité des Montboucons à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 3 170 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Construction de 91 logements locatifs étudiants, rue Gaudot - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 14 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 30 mai 1994

Adopté à l'unanimité.

c) à Habitat 25 (Office d'HLM du Doubs) :

c₁) Programme d'acquisition-amélioration de 24 logements PLA 17-19, rue du Chapitre à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt complémentaire de 568 870 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c₂) Programme d'acquisition-amélioration de 22 logements PLA 17-19, rue du Chapitre à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt complémentaire de 1 132 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c₃) Réhabilitation de 13 pavillons de type «Loi Loucheur» à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 7 mars 1994

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité - Exercice 1995 :

a) Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

b) Ouvertures de crédits au budget supplémentaire - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité moins 11 abstentions.

c.) Transferts de crédits

Adopté à la majorité, 4 Conseillers ayant voté contre, pour le point relatif à l'achat d'une imprimante qui sera mise à disposition de la Police Nationale pour la cellule «accidents», et à l'unanimité pour les autres points du rapport.

c.) Achat de fournitures scolaires - Transfert de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter un crédit de 150 000 F à l'achat de fournitures scolaires.

8 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

9 - Crédit Local de France - Vente d'actions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à céder 42 actions du Crédit Local de France et à signer l'ordre de vente correspondant.

10 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du Budget Primitif 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications proposées et a voté au BS de l'exercice courant les différents ajustements de crédits, à savoir :

a) en dépenses d'exploitation

Imputations	Libellés	Prévisions de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustements
995/6026	Carburants et fournitures de garage	21 164 F	15 398 F	- 5 766 F
995/6061	Fournitures non stockables	12 000 F	1 000 F	- 11 000 F
995/6611	Sous-traitance à caractère médical	105 200 F	147 643 F	+ 42 443 F
995/6185	Frais de colloques, séminaires	8 500 F	5 663 F	- 2 837 F
995/6411	Rémunération du personnel titulaire	919 970 F	958 205 F	+ 38 235 F
	Dotation inchangée sur les articles restants	618 238 F	618 238 F	0 F
	Totaux	1 685 072 F	1 746 147 F	+ 61 075 F

b) en recettes d'exploitation

Imputations	Libellés	Prévisions de crédits à ce jour	Crédits accordés	Ajustements
995/706111	Forfait global annuel de soins assurance maladie	1 685 072,00 F	1 666 075,77 F	- 18 996,23 F
995/110	Excédent de fonctionnement 1993 affecté à la réduction des charges 1995	0,00 F	80 071,23 F	+ 80 071,23 F
	Totaux	1 685 072,00 F	1 746 147,00 F	+ 61 075,00 F

11 - GIE Point + Entreprises - Bilan de clôture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan de clôture au 31 mars 1995 du GIE Point + Entreprises et le versement à ce groupement du quart de la subvention annuelle de fonctionnement soit 97 075 F correspondant au premier trimestre 1995.

12 - Construction de l'abattoir des Tilleroyes - Contentieux Groupement SCREG - MARTIN/SICA-GAB - Jugement du Tribunal Administratif du 8 juin 1995 - Avance de fonds à SICA-GAB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à SICA-GAB une avance remboursable de 124 410,42 F.

13 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire MASSON c/Ville de Besançon - Appel

La Ville estimant que sa responsabilité est susceptible d'être atténuée, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à interjeter appel du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

14 - Subventions :

a) au Festival de Musique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Festival de Musique une subvention de 110 000 F représentant sa participation aux actions de communication engagées pour la promotion de cette manifestation à Besançon et à l'extérieur.

b) au secteur Jumelages et Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 560 F au Collège Notre-Dame, pour le déplacement de 30 élèves à Fribourg du 11 au 18 mai 1995, et 1 400 F pour l'accueil de 30 jeunes de Fribourg du 16 au 23 juin 1995 (échange scolaire).

- 1 920 F au Collège Diderot, pour l'accueil de 24 élèves de Fribourg du 26 septembre au 4 octobre 1995 (échange scolaire).

- 2 160 F au Lycée Claude-Nicolas Ledoux, pour l'accueil de 36 élèves de Pavie du 3 au 8 avril 1995 (échange scolaire).

- 6 300 F au Collège Proudhon, pour son échange avec un collège de Huddersfield en mars et juin 1995 (échange scolaire).

- 5 700 F au Lycée Pasteur, pour le déplacement à Tver de 20 élèves du 14 au 25 octobre 1995 (échange scolaire).

- 2 160 F au Lycée Victor Hugo, pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg du 13 au 22 juin 1995, et 1 352 F pour le déplacement de 26 élèves à Fribourg du 7 au 14 octobre 1995 (échange scolaire).

- 5 010 F à la Jeune Chambre Economique, pour son déplacement à Huddersfield du 22 au 29 juillet 1995 (échange professionnel).

- 780 F à l'ASPTT Section Handball, pour son déplacement à Fribourg du 3 au 5 juin 1995 (échange sportif).

- 3 500 F aux «Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Besançon», pour l'accueil de 55 musiciens roumains de Bistrita du 17 au 24 juin 1995 (échange professionnel).

- 3 000 F à l'ADAPEI, pour son échange avec une association de travailleurs handicapés de Roskilde au Danemark, du 12 au 25 juin 1995.

- 1 500 F à l'Association Comté Baltique Amour, pour l'accueil de 17 personnes de Tver (Russie) du 15 au 25 juillet 1995 (échange culturel).

- 100 000 F au titre de l'année 1995, pour les activités spécifiques de l'Association.

c) à l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'ASQAB une subvention d'investissement de 98 900 F lui permettant de moderniser son parc d'appareils de mesure par l'achat d'un analyseur d'oxydes d'azote par chimiluminescence (NOx 2000) auprès du constructeur français SERES.

d) aux associations à caractère médico-social

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Mutilés de la Voix	3 000 F
AIDES	10 000 F
Centre Départemental d'Education pour la Santé	5 000 F

e) au sport bisontin de haut niveau - Saison 1995-1996 «Contrats d'objectifs» sports collectifs :

e.) Mensualisation - Modification de la délibération du 15 mai 1995

BBC	Pro A	166 666 F
BRC	C.N.1	66 666 F
BHC	Nle 2	3 333 F
ESB «F»	D.1	29 166 F
ESB «M»	D.1	45 833 F
ASQP «Volley-Ball»	Nle 2	8 333 F

e.) Première répartition (actualisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ESB «F»	D.1	Hand-ball	73 904 F
BRC «Football»	C.N.1	Football	143 664 F
BBC	Pro A	Basket-ball	925 004 F
BHC	Nle 2	Hockey/glacé	6 522 F
ESB «M»	D.1	Hand-ball	126 120 F
ASQP «Volley-Ball»	Nle 2	Volley-ball	16 302 F

f) aux sociétés sportives amateurs - Deuxième répartition au titre de l'exercice 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 1995

PCN : Participation à des Compétitions Nationales - OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1995	Code CANA
11670	A.F.F.B.	Foot Féminin	8 120,00	60,00	3 120,00		5 000,00	8 120,00		16 420,00	1253
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	520,00	10,00	520,00			520,00		1 040,00	6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	4 680,00	90,00	4 680,00			4 680,00		9 360,00	1214
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			6 240,00		12 480,00	1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 560,00		3 120,00	1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			6 240,00		12 480,00	1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	1 976,00	38,00	1 976,00			1 976,00		3 952,00	2369
0	A.S.E.P.	Karaté	3 603,00	69,30	3 603,00			3 603,00		7 206,00	0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00				0,00	3 603,00	0,00	1298
0	A.S.P.T.T.	Hand	0,00	Prestation			25 000,00	25 000,00		25 000,00	0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	5 000,00	Prestation			5 500,00	5 500,00		10 500,00	0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	6 864,00	132,00	6 864,00	3 000,00		9 864,00		16 728,00	0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00	0,00			0,00	31 864,00	0,00	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	28 892,00	171,00	8 892,00		21 500,00	30 392,00		59 284,00	1206
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462,00	FORFAIT	0,00			0,00		3 462,00	1228
15158	AM.C.B.	Cyclisme	16 472,00	86,00	4 472,00			4 472,00		20 944,00	1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	3 598,00	FORFAIT	0,00			0,00		3 598,00	0
13768	AQUA SPORT	Plongée	3 094,00	59,50	3 094,00			3 094,00		6 188,00	1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	3 328,00	64,00	3 328,00			3 328,00		6 656,00	1226
181	B.B.COMTE	Basket	44 708,00	379,00	19 708,00		28 500,00	48 208,00		92 916,00	1216
14817	B.H.C.	Hockey/Glace	19 412,00	181,00	9 412,00	2 000,00	9 000,00	20 412,00		39 824,00	1217
0	B.R.C.	Cyclisme	4 056,00	78,00	4 056,00			4 056,00		8 112,00	0
0	B.R.C.	Tennis de Table	1 872,00	36,00	1 872,00			1 872,00		3 744,00	0
0	B.R.C.	Escrime	7 124,00	137,00	7 124,00			7 124,00		14 248,00	0
0	B.R.C.	Foot	39 240,00	370,00	19 240,00		16 000,00	35 240,00		74 480,00	0
0	B.R.C.	Basket	10 660,00	205,00	10 660,00	2 000,00		12 660,00		23 320,00	0
0	B.R.C.	Tennis	9 096,00	59,55	3 096,00		7 500,00	10 596,00		19 692,00	0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00			0,00	71 548,00	43 078,00	1237
20039	B.S.C.	Omnisports	10 192,00	196,00	10 192,00			10 192,00		20 384,00	1932

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1995	Code CANA
0	B.U.C.	Volley	0,00	FORFAIT	0,00			0,00		0,00	0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030,00	FORFAIT	0,00			0,00	0,00	4 030,00	1193
17848	B.V.L.	Deltaplane	1 144,00	FORFAIT	0,00			0,00		1 144,00	1279
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	1 166,00	22,44	1 166,00			1 166,00		2 332,00	1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	8 068,00	59,00	3 068,00		5 000,00	8 068,00		16 136,00	1248
12041	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	1 144,00	FORFAIT	0,00			0,00		1 144,00	1225
0	BESANCON HANDBALL CLUB	Hand	0,00	38,00	1 976,00			1 976,00		1 976,00	
0	BESANCON HANDBALL CLUB	Hand	0,00	38,00	1 976,00			1 976,00		1 976,00	
0	BISONS	Foot Américain	1 560,00	30,00	1 560,00			1 560,00		3 120,00	0
0	BOUSBOTTE	Foot	1 560,00	0,00	0,00			0,00		1 560,00	0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	858,00	16,50	858,00			858,00		1 716,00	1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640,00	FORFAIT	0,00			0,00		24 640,00	1186
14219	CMB	Athlétisme	5 432,00	66,00	3 432,00	2 000,00		5 432,00		10 864,00	1231
11872	C.P.B.	Lutte	11 008,00	154,00	8 008,00			8 008,00		19 016,00	1191
15086	C.T.P.B.	Tir	7 124,00	137,00	7 124,00			7 124,00		14 248,00	1348
0	CENTRE DEMI-FOND	Cyclisme sur piste	520,00	10,00	520,00			520,00		1 040,00	0
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129,00	FORFAIT	0,00	5 000,00		5 000,00		7 129,00	1247
12364	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	6 901,00	FORFAIT	0,00			0,00		6 901,00	1236
9676	CITADELLE	Gymnastique	7 252,00	FORFAIT	0,00	2 000,00		2 000,00		9 252,00	1222
11930	CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	1 092,00	21,00	1 092,00			1 092,00		2 184,00	1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	806,00	15,51	806,00			806,00		1 612,00	1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598,00	FORFAIT	0,00			0,00		3 598,00	1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	21 928,00	254,10	13 213,00			13 213,00		35 141,00	7672
11673	E.B.I.S.	Foot	4 160,00	80,00	4 160,00			4 160,00		8 320,00	1220
32849	E.S.B.F.	Hand	26 968,00	134,00	6 968,00		16 000,00	22 968,00		49 936,00	2817
29260	E.S.B.M.	Hand	19 880,00	190,00	9 880,00		13 000,00	24 880,00		44 760,00	1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	728,00	14,00	728,00	2 000,00		728,00		1 456,00	1189
30362	ETOILE MEDITERRANEE	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 560,00		3 120,00	3292
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	975,00	18,75	975,00			975,00		1 950,00	0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	3 224,00	62,99	3 224,00			3 224,00		6 448,00	0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00			0,00	4 199,00	0,00	1263
12424	ETRIER BISONNIN	Equitation	4 166,00	FORFAIT	0,00			0,00		4 166,00	1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 560,00		3 120,00	1233
1230	F.C. BREGILLE	Foot	5 720,00	110,00	5 720,00			5 720,00		11 440,00	1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	3 120,00	60,00	3 120,00			3 120,00		6 240,00	1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	3 444,00	47,00	2 444,00			2 444,00		5 888,00	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	2 510,00	29,04	1 510,00			1 510,00		4 020,00	1766

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1996	Code CANA
0	FUTURIS CLUB	Boxe Française	2 964,00	57,00	2 964,00			2 964,00		5 928,00	0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	3 640,00	70,00	3 640,00			3 640,00		7 280,00	1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	19 344,00	372,00	19 344,00			19 344,00		38 688,00	1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	3 186,00	FORFAIT	0,00			0,00		3 186,00	1212
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	1 012,00	19,47	1 012,00			1 012,00		2 024,00	0
39693	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	720,00	13,86	720,00			720,00		1 440,00	0
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'arc	1 144,00	FORFAIT	0,00			0,00		1 144,00	0
1184	O.B.	Rugby	45 288,00	294,00	15 288,00	2 000,00	35 000,00	52 288,00		97 576,00	1184
13841	P.K.A.	Karaté	2 488,00	47,85	2 488,00			2 488,00		4 976,00	1373
0	P.S.B.	Tennis de Table	4 212,00	81,00	4 212,00			4 212,00		8 424,00	0
0	P.S.B.	Tennis	2 051,00	39,45	2 051,00			2 051,00		4 102,00	0
0	P.S.B.	Athlétisme	30 264,00	582,00	30 264,00			30 264,00		60 528,00	0
0	P.S.B.	Arts martiaux	1 544,00	29,70	1 544,00			1 544,00		3 088,00	0
0	P.S.B.	Hand	2 964,00	57,00	2 964,00			2 964,00		5 928,00	0
0	P.S.B.	Foot	20 800,00	400,00	20 800,00			20 800,00		41 600,00	0
0	P.S.B.	Basket	780,00	15,00	780,00			780,00		1 560,00	0
14211	P.S.B.	Omnisports	38 825,00	0,00	0,00			0,00	62 615,00	38 825,00	1232
35781	P.S.B. - FOOT FEMININ	Foot féminin	3 640,00	70,00	3 640,00			3 640,00		7 280,00	1232
0	PLANOISE F.C.	Foot	2 080,00	40,00	2 080,00			2 080,00		4 160,00	0
6628	PORTUGAIS	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			6 240,00		12 480,00	6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	4 680,00	90,00	4 680,00			4 680,00		9 360,00	1238
0	S.N.B.	Canoë Kayak	13 000,00	250,00	13 000,00			13 000,00		26 000,00	0
0	S.N.B.	Aviron	10 608,00	204,00	10 608,00			10 608,00		21 216,00	0
0	S.N.B.	Natation	10 972,00	211,00	10 972,00			10 972,00		21 944,00	0
2557	S.N.B.	Omnisports	38 640,00	0,00	0,00			0,00	34 580,00	38 640,00	1219
12671	SAINT CLAUDE	Gymnastique	20 872,00	286,00	14 872,00			14 872,00		35 744,00	9843
35599	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	2 080,00	40,00	2 080,00			2 080,00		4 160,00	3292
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	2 288,00	44,00	2 288,00			2 288,00		4 576,00	775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	6 760,00	130,00	6 760,00	2 000,00		8 760,00		15 520,00	1243
0	TURCS DE BESANCON	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 560,00		3 120,00	0
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	5 200,00	100,00	5 200,00			5 200,00		10 400,00	1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	6 240,00	120,00	6 240,00			6 240,00		12 480,00	2078
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	6 760,00	130,00	6 760,00			6 760,00		13 520,00	1242
11858	UTINAM	Tir	8 112,00	156,00	8 112,00			8 112,00		16 224,00	1201
12557	V.B.C.B.	Volley	3 744,00	72,00	3 744,00			3 744,00		7 488,00	1227
15309	VOLANT BISONNIN	Badminton	7 436,00	143,00	7 436,00			7 436,00		14 872,00	1223
Total			827 033,00	8 702,02	452 500,00	22 000,00	187 000,00	659 940,00		1 488 533,00	

g) exceptionnelles à diverses associations sportives

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

. Olympique Bisontin	10 000 F
. A.S.Q.P. «Volley-Ball»	7 000 F
. Besancon Hockey-Club	10 000 F
. Golf Club de Besancon	10 000 F
. Horizon	3 000 F
. S.N.B. «Aviron»	5 000 F

h) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les aides suivantes :

- 5 000 F à la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment du Doubs (CAPEB 25) pour l'organisation des Journées d'Étude Nationale de la Section Couverture-Plomberie-Chauffage, les 8 et 9 juin dernier, à Micropolis. 250 à 300 professionnels issus de toutes les régions de France y ont assisté.

- 3 000 F au Club Electrothermie Enseignement pour l'organisation du colloque Université-Industrie intitulé : «lasers de puissance et applications», le 15 juin dernier à l'IUT. Les étudiants ont présenté leurs travaux dans ce domaine à des spécialistes confirmés, industriels, chercheurs et universitaires représentant de 120 à 150 personnes.

- 4 000 F à la Commission Scientifique de l'Université de Franche-Comté chargée d'organiser le colloque : «Construire le pluralisme linguistique : quelles initiatives pour l'Europe ?», qui s'est tenue les 19 et 20 juin à Micropolis. 100 personnes venant pour un certain nombre de 15 pays de la Communauté Européenne ont participé aux travaux.

- 5 000 F à la Société d'Études et de Recherches sur le cinéma anglophone pour l'organisation d'un colloque international sur le cinéma anglophone, dans le cadre du centenaire du cinéma, du 26 au 29 octobre prochain, à l'IUFM. Une quarantaine de conférenciers européens exposeront leurs travaux aux membres de la Société.

i) au secteur animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 1 000 F à l'Association Horizon pour le démarrage de son club de football

- 75 000 F à l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras.

j) à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association Hygiène Sociale du Doubs une subvention exceptionnelle de 9 500 F.

k) exceptionnelle à l'Association du Centre de Loisirs du Barboux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 000 F à l'Association du Centre de Loisirs du Barboux pour le financement des travaux réalisés dans son centre de vacances.

l) exceptionnelle au Club Pugilistique Bisontin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 20 000 F pour la réfection du gymnase Bersot.

m) à l'Office du Tourisme-Syndicat d'Initiative pour la mise en valeur du patrimoine de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 110 000 F à l'Office du Tourisme-Syndicat d'Initiative pour l'action qu'il conduit en faveur de la mise en valeur du patrimoine de la Ville.

n) à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du Salon SERVICOM

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie une subvention de 45 000 F.

15 - Pépinière Municipale d'Entreprises - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Versement d'une subvention à l'Association Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention globale de 200 000 F pour l'accueil et le suivi de quatre créateurs d'entreprises (SARL EUROPRODIF - SARL GMI - SARL MEDIATICS - EURL Pierre-Marie L'EXCELLENCE).

16 - Pépinière Municipale d'Entreprises - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN - Société MULTISSONS SARL

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une aide de 17 500 F pour l'implantation de la Société MULTISSONS SARL.

17 - Réaffectation et encaissement de subventions :

- a) Animation en hygiène bucco-dentaire - Réaffectation d'une subvention de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Adopté à l'unanimité (subvention de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 10 000 F destinée à l'achat de kits dentaires pour l'animation dans les écoles maternelles et primaires).

- b) Bibliothèque Municipale

- b₁) Encaissement et réaffectation d'une subvention du Centre National du Livre

Adopté à l'unanimité (subvention de 150 000 F destinée à l'achat de livres et de revues pour la constitution du fonds «connaissance du monde contemporain»).

- b₂) Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Francophonie

Adopté à l'unanimité (subvention 60 900 F destinée à l'acquisition de divers documents patrimoniaux, imprimés, manuscrits et iconographiques, relatifs à la région bisontine).

18 - Musée Classé - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

- Exposition «Merci à vous !» 10 ans de donations : subvention de la DRAC de 10 000 F.

- Exposition «Sébastien ERARD» : subvention de 55 000 F de la DRAC.

- Colloque du bicentenaire de l'implantation de l'horlogerie à Besançon : subventions de 50 000 F de la Région de Franche-Comté et de 20 000 F de la Banque Populaire de Franche-Comté.

19 - Vie associative - Réaffectation d'une recette

Adopté à l'unanimité.

20 - Guide Info-Vacances Eté 1995 - Réaffectation des recettes publicitaires

Adopté à l'unanimité.

21 - Besançon Votre Ville - Prorogation du contrat de régie publicitaire avec PM Conseil

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 1995 le contrat de régie publicitaire passé avec PM Conseil, et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

22 - Contrat de Ville :

- a) Protocole d'accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Actions d'accompagnement : demande, versement et réaffectation de subventions pour 1995

Adopté à l'unanimité.

- b) Programme 1995 - Secteur animation de quartier - Sollicitation complémentaire des aides de l'Etat et du Département - Encaissement et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

23 - Casino Municipal de Besançon-La Mouillère - Demande d'autorisation d'extension d'exploitation des machines à sous - Avis du Conseil Municipal

A la majorité (7 Conseillers ayant voté contre et 10 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation d'extension d'exploitation des machines à sous.

24 - Restauration Municipale - Année scolaire 1995-1996 :

- a) Tarification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des restaurants scolaires qui s'appliqueront dès le 1^{er} octobre 1995.

**Proposition de tarification des repas - Année scolaire 1995-1996
(à compter du 1^{er} octobre 1995)**

Application de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1995 avec demande de dérogation à la Préfecture du Doubs
Article 2 du décret du 11/08/1987

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1993 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1995 - 1996						Prix du repas année scolaire 1994-1995	Proposition prix du repas année scolaire 1995-1996	Variation en francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
701 ≤ QF ≤ 700	29 170	35 000	46 670	52 500	58 340	64 170	7,20 F	7,70 F	+ 0,50	+ 6,94
1434 ≤ QF ≤ 1433	59 710	71 650	95 540	107 480	119 420	131 360	9,80 F	10,50 F	+ 0,70	+ 7,14
1700 ≤ QF ≤ 1700	70 840	85 000	113 340	127 500	141 670	155 840	12,35 F	13,25 F	+ 0,90	+ 7,29
1990 ≤ QF ≤ 1990	82 920	99 500	132 670	149 250	165 840	182 420	15,10 F	16,15 F	+ 1,05	+ 6,95
2450 ≤ QF ≤ 2450	102 090	122 500	163 340	183 750	204 170	224 590	16,30 F	17,40 F	+ 1,10	+ 6,75
2800 < QF < 2800	116 670	140 000	186 670	210 000	233 340	256 670	19,00 F	19,45 F	+ 0,45	+ 2,37
2801 ≥ QF ≥ 2801							21,80 F	22,30 F	+ 0,50	+ 2,29
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant Besançon							22,00 F	22,50 F	+ 0,50	+ 2,27
- Repas exceptionnels - Enfants habitant Besançon							22,00 F	22,50 F	+ 0,50	+ 2,27
- Enfants de l'extérieur							27,45 F	29,20 F	+ 1,75	+ 6,37
- Instituteurs - Agents de service							28,40 F	29,20 F	+ 0,80	+ 2,82
Hausse moyenne pondérée : + 4,45 %										

b) Tarification pour les communes du District du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 26 F le prix du repas pour les communes du District du Grand Besançon.

25 - Taxe «ordures ménagères» - Modification des bases

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'instauration à partir de 1996 d'un taux unique de taxe «ordures ménagères» entraînant la suppression du taux minoré institué pour les usagers qui bénéficiaient d'un service «allégé» de ramassage des ordures ménagères.

26 - District du Grand Besançon :

- a) Rémunérations et charges du personnel du Corps de Protection contre l'Incendie - Opérations de régularisation budgétaire**

Adopté à l'unanimité.

- b) Prestations effectuées à titre transitoire par la Ville de Besançon - Avenant à la convention annexe à la convention générale**

Adopté à l'unanimité.

27 - Personnel Communal :

- a) Primes et indemnités liées à des responsabilités ou sujétions particulières - Indemnisation des frais de déplacement - Dispositions applicables**

Adopté à l'unanimité.

- b) Affaires culturelles - Recrutement d'un administrateur de l'Orchestre de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le recrutement d'un administrateur contractuel, à temps complet, pour l'Orchestre de Besançon (durée du contrat : 3 ans maximum soit un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction).

- c) Emploi d'attaché de presse**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir l'emploi d'attaché de presse par un agent contractuel à temps complet et à signer les contrats à intervenir.

28 - Service National «Ville» - Mise à disposition d'appelés du contingent

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec M. le Préfet les conventions d'affectation de cinq appelés du contingent accueillis par la Ville, dans le but de renforcer son action dans le domaine de la politique de la Ville.

29 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Société SPIC Technidec - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a été informé de l'extension de l'entreprise Technidec, implantée en zone industrielle de Châteaufarine, 8 bis, rue Branly à Besançon.

30 - Création d'une boutique Accueil de Jour - Convention avec l'Association «Boutique d'Accueil de Jour de Besançon» - Concession d'occupation de locaux sis 1, rue de la Madeleine - Participation financière de la Ville

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

31 - Contrat Enfance - Prorogation du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1996, le contrat enfance passé avec la CAF, et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

32 - Enfance - Petite Enfance - Etudes de besoins - Modes de garde des enfants de 2 mois à 6 ans - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé le cahier des charges de consultation de l'étude des besoins en matière de garde des enfants de 2 mois à 6 ans,

2) a autorisé M. le Maire à lancer les consultations et à signer la convention à intervenir avec le bureau d'études retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

33 - Réseau Fibre Optique «Besançon Lumière» - Financement 2^{ème} tranche

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté au BS de l'exercice courant un crédit de 600 000 F destiné à financer la 2^{ème} tranche du projet d'extension du réseau fibre optique «Besançon Lumière».

34 - Eglise Saint-Pierre - Restauration de l'orgue - Convention avec l'Etat, maître d'ouvrage, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre estimé à 3 000 000 F et dont la réalisation s'effectuera par tranches de travaux à hauteur de 500 000 F/an.

Le financement de la première tranche sera assuré comme suit :

- Etat (maître d'ouvrage)	150 000 F
- Région de Franche-Comté	150 000 F
- Département du Doubs	100 000 F
- Ville de Besançon (propriétaire)	100 000 F

35 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration d'objets classés Monuments Historiques - Convention avec l'Etat, maître d'ouvrage et le Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de restauration de deux toiles et un panneau peint, classés Monuments Historiques et situés dans l'Eglise Sainte-Madeleine.

Ce projet, estimé à 172 000 F, sera financé comme suit :

- Etat (maître d'ouvrage)	86 000 F
- Département du Doubs	43 000 F
- Ville de Besançon (propriétaire)	43 000 F

36 - Musée des Beaux-Arts - Installation d'une vidéo-surveillance

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté le projet d'installation d'une vidéo-surveillance au Musée des Beaux-Arts, estimé à 1 326 600 F TTC et qui sera financé sur les exercices 1995 et 1996,

2) a décidé de solliciter l'aide financière de la Direction des Musées de France.

37 - Palais Granvelle - Aménagement du Musée du Temps - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour le projet muséographique

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec M. DELIS, architecte-muséographe, dans le cadre de l'aménagement du Musée du Temps au Palais Granvelle,

2) a autorisé M. le Maire à signer cet avenant.

38 - Chantiers d'insertion pour l'entretien du patrimoine bisontin - Nettoyage et entretien des fortifications - Prorogation de la convention passée avec l'ADDSEA pour le premier chantier et nouvelle convention pour un deuxième chantier

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé de proroger d'un an la convention portant création d'un premier chantier et d'en ouvrir un second à compter du 1.10.1995,

2) a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'ADDSEA et à solliciter les financements de l'Etat et de la Région prévus dans le cadre des dispositifs «emplois verts» et PLIE.

39 - Service des Eaux - Programme modificatif de travaux pour 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme modificatif de travaux pour 1995 d'un montant de 1 360 000 F, et a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres.

40 - Programme Européen MED-URBS - Transports publics urbains - Aide à la définition d'une politique de transport dans les villes de Tel Aviv et Gaza - Additif à la délibération du 13 mars 1995 - Reversement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le reversement aux villes de Gaza et Tel Aviv d'une somme de 9 940 écus (environ 64 000 F).

41 - Parking de la Mairie - Avenant n° 1 au contrat de gérance

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de gérance passé avec Via-Stationnement pour la gestion du parking souterrain de la Mairie.

Cet avenant porte sur deux modifications intervenues en 1995, à savoir :

- les horaires d'exploitation du parking qui est dorénavant ouvert au public et surveillé en permanence,

- la construction d'un local à destination de bureau nécessitant la suppression de 3 places de stationnement.

42 - Station d'épuration de Port Douvot - Déshydratation des boues - Marché de fournitures pour l'année 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) correspondant à la fourniture de polyélectrolytes pour l'année 1996 pour un montant maximum de 500 000 F HT, après mise en concurrence et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au BP 1996 .

43 - AFUA des Vareilles - Relance de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé la nouvelle convention entre l'AFUA, les communes de Chalezeule et Besançon, concernant la réalisation d'un programme de maisons individuelles et de petits collectifs sur des terrains situés sur ces deux communes,

2) a autorisé M. le Maire à signer la convention d'urbanisme.

44 - Réalisation d'un téléphérique d'accès à la Citadelle de Besançon et des parkings associés - Mise en compatibilité du POS Centre, Est, Sud après enquête publique

A l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé :

. le rapport et les conclusions de la commission d'enquête relatifs à la mise en compatibilité des POS,

. le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 1995 qui a eu lieu en Préfecture sur ce projet,

- s'est prononcé favorablement sur le dossier de mise en compatibilité des POS.

45 - Aliénation - Acquisition :

a) Rue Gaudot - Aliénation à la SCI B 3 V d'un terrain

Adopté l'unanimité (surfaces aliénées : 20 a 37 ca pour 560 175 F et 14 a 78 ca pour 406 450 F).

b) Commune de Chalezeule - Acquisition de terrain aux Epoux BELIN

Adopté l'unanimité (surface acquise : 10 a 37 - Indemnité de 30 000 F versée aux Epoux BELIN).

46 - Rue Sellier - Approbation de déclassement de l'extrémité de cette voie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement d'une partie de la rue Victor Sellier.

47 - Affaires diverses

Départ en retraite de M. TERRIER, Directeur du Service Animation - Formation - Prévention

M. le Maire a salué la présence de M. Claude TERRIER, qui doit prochainement partir en retraite. Il a souligné que M. TERRIER s'est toujours fait une haute idée de la fonction qu'il menait et de la notion de service public. Il l'en a remercié.

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 27 septembre 1995
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,